Extrait du Fondation Copernic

http://www.fondation-copernic.org/v2/spip.php?article650

Grenelle de l'environnement

- Thematiques - Ecologie sociale -

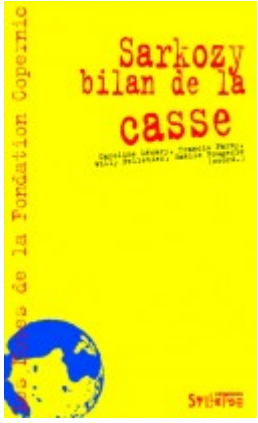

Date de mise en ligne : vendredi 6 avril 2012

Fondation Copernic

À l'été 2007, l'équipe Sarkozy lance le Grenelle de l'environnement. Heureuse initiative. La suppression du commissariat général du Plan avait fermé une précieuse occasion de confronter les points de vue de la société civile pour préparer la décision politique. Or il existe, dans le cadre d'un capitalisme même productiviste et libéral, des points de convergence entre partenaires sociaux.

Ce Grenelle associe le patronat (y compris agricole), les syndicats, mais aussi les associations environnementales. Signe des temps, les collectivités territoriales sont associées à la représentation de l'État. Ces cinq partenaires aboutissent le 25 octobre 2007 au dépôt de 285 propositions.

Le résultat est impressionnant même si, dans les faits, il permet seulement à la France de se rapprocher de la norme européenne, déjà dépassée par la Suède, et que la question du nucléaire a été écartée dès le début.

La déclaration d'intention doit désormais se traduire en propositions de loi et en mesures concrètes. C'est alors que les lobbies se déchaînent, relayés par les députés de la majorité présidentielle. Le ministre, Jean-Louis Borloo, tente une première loi de principes, très en deçà des conclusions du Grenelle, au grand dam des associations. Avec la loi définitive Grenelle 2 (mai 2010), c'est la curée. Il faut dire qu'entre-temps, les élections régionales de mars ont montré que l'électorat écologiste se reporte massivement à gauche. Au final, les ambitions initiales sont oubliées, sauf dans deux domaines (isolation du bâtiment et déchets) où la perspective immédiate de contrats et de profits a permis des avancées. Les écotaxes sur le carbone et les essieux de camions sont abandonnées, les éoliennes empêchées, le nucléaire est même facilité, la sélection prévue des associations écologistes autorisées à débattre dans le cadre d'instances consultatives... Comble de tout, en octobre 2011, le gouvernement publie un décret permettant d'augmenter les quantités d'azote épandues sur les terres agricoles. Or ces rejets azotés, liés à l'élevage industriel et à l'épandage d'engrais, sont considérés non seulement comme propices à la prolifération des algues vertes, mais également néfastes à la santé des agriculteurs. Ainsi, le bilan de ce quinquennat en matière d'environnement peut-il se résumer à la formule célèbre de Nicolas Sarkozy, prononcée au Salon de l'Agriculture de 2010 : « L'écologie, ça commence à bien faire ! »

Copyright © Fondation Copernic